Cote du document: EC 2018/103/W.P.1
Point de l'ordre du jour: 2
Date: 13 septembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais



Ordre du jour provisoire

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

<u>Questions techniques:</u> <u>Transmission des documents:</u>

Oscar A. Garcia

Directeur Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2274 courriel: o.garcia@ifad.org

to to

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Comité de l'évaluation — Cent troisième session Rome, 25 octobre 2018

Pour: **Approbation**

Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la session
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Évaluation de l'impact du Programme de commercialisation en faveur des petits horticulteurs en République du Kenya
- 4. Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
- 5. Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2019
- 6. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République d'Angola
- 7. Synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence issus des ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières
- 8. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La cent troisième session du Comité de l'évaluation se tiendra le jeudi 25 octobre 2018 au siège du FIDA, 44, Via Paolo di Dono, à Rome. Les travaux de la session, qui se dérouleront dans la salle Ovale (S-120), débuteront à 9 h 30 et s'achèveront à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la cent troisième session figure dans le présent document (EC 2018/103/W.P.1).

3. Évaluation de l'impact du Programme de commercialisation en faveur des petits horticulteurs en République du Kenya

Le document EC 2018/103/W.P.2 présente l'évaluation de l'impact du Programme de commercialisation en faveur des petits horticulteurs en République du Kenya, pour examen par le Comité. On y trouvera l'évaluation des résultats, des enseignements et de l'impact du programme financé par le FIDA, ainsi que les conclusions et recommandations établies à l'intention du FIDA et du Gouvernement. Les membres du Comité sont également invités à examiner le document EC 2018/103/W.P.2/Add.1, dans lequel figure la réponse de la direction à l'évaluation.

4. Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Le document EC 2018/103/W.P.3, dans lequel figurent le projet de programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2019 et le plan indicatif pour 2020-2021 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), est soumis à l'examen du Comité avant d'être présenté à la session de décembre du Conseil d'administration. Ce document a été élaboré à l'issue des discussions avec le Comité de l'évaluation à sa cent deuxième session, avec le Comité d'audit à sa cent cinquantième réunion et avec le Conseil d'administration à sa cent vingt-quatrième session, en septembre 2018.

5. Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2019

Conformément à la Politique de l'évaluation appliquée par le FIDA ainsi qu'au mandat et au règlement intérieur du Comité de l'évaluation du Conseil d'administration, le document EC 2018/103/W.P.4, dans lequel figure le projet d'ordre du jour provisoire pour les sessions du Comité en 2019, est soumis aux membres du Comité, pour examen.

6. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République d'Angola

Le document EC 2018/103/W.P.5 présente l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République d'Angola. Portant sur la période 2005-2017, il s'agit de la première évaluation menée par IOE dans le pays. L'évaluation concerne les résultats et la performance de la stratégie et du programme financés par le FIDA en Angola et expose des constatations et recommandations relatives au partenariat futur entre le Fonds et le Gouvernement. Le Comité est par ailleurs invité à examiner l'accord conclusif, signé par la direction du FIDA et le Gouvernement, dont le texte est joint en appendice au rapport d'évaluation.

7. Synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence issus des ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières

Le rapport de synthèse d'évaluations relatives à l'appui du FIDA aux moyens d'existence faisant appel aux ressources aquatiques de la pêche artisanale, de la petite aquaculture et des zones côtières figure dans le document EC 2018/103/W.P.6, soumis à l'examen des membres du Comité. Le rapport

identifie les enseignements et les bonnes pratiques en lien avec ce thème, ainsi que les recommandations formulées, en vue d'enrichir la base de savoirs du FIDA. Les membres du Comité sont invités à examiner également le document EC 2018/97/W.P.6/Add.1, dans lequel figure la réponse de la direction du FIDA à la synthèse d'évaluations.

8. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera toute question supplémentaire non inscrite à l'ordre du jour provisoire, mais susceptible d'être proposée par des membres du Comité, par IOE ou par la direction du FIDA.